L'EMERGENCE DES INFIRMIERS EN MILIEU SAPEUR-POMPIER

EPOQUE 3
EXISTER DANS LA MAISON SAPEURS-POMPIERS

1) Premier rdv place Beauvau
2) Les réunions à Chaptal,
3) Pleins feux sur les infirmiers,
4) Nantes, 1er colloque pour les paramédicaux,
5) Dans les arènes de Nîmes
6) Hygiène à Mont de Marsan
7) Congrès de la FNSPF à Montpellier.

1) Premier rendez-vous place Beauvau

.

Le 3 décembre 1991, la F.N.S.F et le S.N.S.P.P pour l'intersyndicale remettent une motion au ministre de l'intérieur **Philippe MARCHANT,** précisant leur détermination quant à la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire pour le SSSM de l'an 2000, et une existence juridique pour les paramédicaux et les infirmiers en particulier. Pour la F.N.S.P.F., la délégation était composée du médecin commandant **Claude GONZALEZ** et de **Christian LEMBEYE**, pour le SNSPP de **Gérard GILLIOQ** Président, **Denis MUNSCH, Jean-Pierre DESCHIN** et **Jean-Michel MEROLA** Vice-président du SNSPP.

Photo du groupe SNSPP devant Beauvau. Crédit /D-JP.

2) Décembre 1991 - les réunions de CHAPTAL PARIS.

Vient alors la période qui marque le début des dizaines et des dizaines de réunions de travail ou de négociations. Elles se sont tenues à la DSC de LEVALLOY-PERRET mais surtout à PARIS au CNPCI de CHAPTAL.
Le 18 décembre 1991, l'ordre du jour était le suivant : définition des missions des médecins, des pharmaciens, vétérinaires et infirmiers. C'était lancé pour les infirmiers, et le premier compte-rendu à destination des infirmiers était le suivant :

« LES INFIRMIERS :

Propositions : Les faire figurer dans l'article 40 du décret du 6 mai 1988, (l'ancien décret SDIS).

Missions des infirmières : à ajouter dans le décret du 6 mai 1988.

- *Les infirmières sapeurs-pompiers exercent leur art dans le cadre de la loi n°78.615 du 31 mai 1978 et le décret n°84-689 du 17 juillet 1989, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier au journal officiel du 24 juillet 1984 et en conformité avec les décisions du conseil supérieur des professions paramédicales.*

- *Ils assistent le médecin de sapeurs-pompiers dans le cadre de ses missions prévues à l'article 41 du décret du 6 mai 1988 ».*

==========

À l'issue de cette première réunion de travail, il était clair que cette quête pour un SSSM de l'an 2000 (avec des ISP) passerait par une nouvelle loi SDIS, et que le combat ne faisait que commencer…
Les participant à ce premier groupe « Chaptal » étaient placés sous la direction du ***Le Lt-Colonel Philippe NARDIN*** de la Direction de la Sécurité Civile (DSC) Chef du bureau études et liaisons (B.E.L), (qui a été favorable aux ISP) :
- ***Madame Catherine GIRAUD*** pour la DSC / BEL (qui nous a accompagné jusqu'à l'épilogue, avec bienveillance) ; ***Alain REY*** pour la DSC BLI ; ***Denis MUNSCH***, ***Jean-Pierre DESCHIN*** groupe de travail SNSPP-FNSPF SPV Cadre infirmier, ***Claude GONZALEZ*** groupe de travail FNSPF-SNSPP, médecin-chef en Saône et Loire ; ***Capitaine Pierre SALINESI*** pour le SNOPSP ; ***Jacques LACHAMP*** DDSIS 81 pharmacien FNSPF ;***Pierre AUBOIS*** Médecin SPV pour la FNSPF ; ***Henri PLAT Directeur*** DSIS 77 et Président de l'ANDSIS (qui n'était pas franchement favorable aux ISP).

3) Pleins feux sur les infirmiers

Il faut communiquer, faire savoir aux sapeurs-pompiers, à l'administration, aux politiques : la revue officielle du SNSPP « **PLEINS FEUX** » devient notre premier organe de communication, la FNSPF nous ouvrira ses pages plus tard.
Le numéro du **27 d'avril 1992,** nous permet de faire savoir sans intermédiaires qui nous sommes avec nos **« SOYONS CLAIR »,** des titres lui succéderont **– Le maillon manquant est l'infirmier sapeur-pompier – Pour une professionnalisation des postes d'infirmiers sapeurs-pompiers en fonction dans les SDIS**, et bien d'autres par la suite.

SOYONS CLAIR ?

CADRE LÉGISLATIF

Définition de la profession d'Infirmier(ière)
Loi n° 78-615 du 31 mai 1978
Art. 473

Est considéré comme exerçant la profession d'infirmier ou d'infirmière toute personne qui en fonction des diplômes qui l'habilitent, donnent habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou bien en application du rôle propre qui lui est dévolu.

En outre, l'Infirmier ou l'Infirmière participe à différentes actions, notamment en matière de PRÉVENTION, D'ÉDUCATION DE LA SANTÉ ET DE FORMATION OU D'ENCADREMENT.

NIVEAU DES ÉTUDES / CATÉGORIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER = BAC + 3 → Catégorie B comme les Lieutenants S.P.P.

CERTIFICAT CADRE INFIRMIER = + 1 (en 6 UV) + 1 Ecole → Catégorie A comme les Capitaines S.P.P.

CHAMP DE COMPÉTENCE ET DE COMMANDEMENT DES INFIRMIERS S.P.

Dans le cadre des missions du S.S.S.M., il est subordonné au MÉDECIN, et pour ce qui relève de son art.

Dans le cadre opérationnel, il est subordonné au MÉDECIN pour ce qui relève de son art. Il est subordonné au GRADE (Képi Noir), dans le cadre général des missions de Secours.

QUESTIONS/RÉPONSES

L'INFIRMIER s/ LIEUTENANT commande-t-il le grade Chef de Détachement ?

NON !..
L'infirmier s/Lieutenant a une fonction au sein du S.S.S.M.. Pour cela, il soigne les blessés et conseille le gradé en zone OPÉRATIONNELLE.

L'Infirmier Principal (Capitaine) commande-t-il le Lieutenant-Officier du P.M.A. ?

NON !..
L'infirmier Principal à une fonction cadre au sein du S.S.S.M.. Pour cela, il gère les soins dans le P.M.A., il est le conseiller technique du D.S.M.

Les Attributs, les Gallons de l'Infirmier-Lieutenant seront-ils identiques à ceux des Képis Noirs

NON !..
L'infirmier portera des attributs spécifiques. Ils ne pourront être confondus.

DISSOCIATION DU GRADE ET DE LA FONCTION

LES GRADES DES INFIRMIERS SAPEURS-POMPIERS SONT DES REPÈRES DE NIVEAUX DE COMPÉTENCES. ILS N'INTERVIENNENT PAS DANS LE COMMANDEMENT DES OPÉRATIONS DE SECOURS.

Dans les premiers « **SOYONS CLAIR** », nous avions comme objectif de faire connaître la profession d'infirmiers DE aux sapeurs-pompiers et de rassurer certains. A replacer dans le contexte.

4) 1992 – Nantes, 1er colloque pour les paramédicaux.

NANTES LES I er et 2 FEVRIER 1992

Sous l'impulsion de ***Claude GONZALEZ*** et de ***Christian LEMBEYE,*** et la validation du Président de la FNSPF, ***Bernard Janvier***, il est décidé d'organiser un rassemblement des coordinateurs paramédicaux des SDIS. Les membres du groupe de travail FNSP-SNSPP, ont donc organisé cette rencontre au SDIS 44 à **Nantes.**

Le premier colloque national des paramédicaux Sapeurs –Pompiers avec pour thème : « COMMENT S'ORGANISER ET FAIRE CONNAITRE NOS COMPETENCES ».

Photo: *Lt DESCHIN membre du groupe de travail FNSPF-intersyndicale-SNSPP, Lt TRUAUD :Vice-président de l'Union départementale des Sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique; Lt Colonel NICOL :Médecin chef de Loire-Atlantique, Lt Colonel ACHARD Médecin chef du Maine et Loire, Médecin Cdt LEMBEYE membre du groupe de travail FNSPF-Intersyndicale -SNSPP ;Sapeur QUITANSON, Membre du groupe de travail FNSPF-Intersyndicale -SNSPP, Cdt MUNSH :Membre du groupe de travail intersyndicale représentant le SNSPP.*

Deux interrogations parmi tant d'autres auxquelles les infirmières et infirmiers sapeurs-pompiers correspondants départementaux ont tentés de répondre le week-end des 1er et 2 février 1992, lors du Colloque organisé en Loire-Atlantique grâce au dévouement absolu d'un de nos pionniers, le Lieutenant volontaire, ***Alain LELIEVRE,*** infirmier et chef du Centre de Secours de BOUAY. Il a négocié la tenue du colloque dans son SDIS, organisé la logistique locale, et à surtout dégoté «l'oiseau rare » ***Monsieur Hubert XUERF*** *(DCD)* dit HX, notre futur juriste en droit administratif et amis sincère.

Photo : *notre ami Alain LELIEVRE.*

Le Colloque de Nantes, permis donc de promouvoir des objectifs. Par un débat constructif entre les représentant de la **FNSPF** et du **SNSPP,** les médecins, les pharmaciens sapeurs-pompiers, les officiers de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels et d'un Directeur de SDIS (*par ailleurs fermé à la démarche*), ce qui permis d'aboutir à une motion commune aux médecins et aux infirmiers ainsi qu'une motion de synthèse spécifique aux infirmiers SP, en voici la synthèse *(il est à noter pour l'histoire que les paramédicaux n'étaient représentés que par des infirmiers ce qui mis un terme au projet des kinésithérapeutes).*

À l'unanimité, l'ensemble des représentants départementaux des paramédicaux sapeurs-pompiers, propose :
. Le corps des sapeurs-pompiers est un corps unique ;
. Le médecin de sapeurs-pompiers agit sous l'autorité du Directeur Départemental des Services d'Incendies, aidé dans ses missions par le personnel paramédical du SSSM des sapeurs-pompiers.
. Les infirmiers appartiennent au SSSM des sapeurs-pompiers.
. Ce sont des officiers du SSSM, ils agissent en binôme avec le médecin de sapeurs-pompiers.
. L'infirmier de sapeurs-pompiers professionnel de direction assiste le médecin-chef dans le cadre de ses missions ;
. L'infirmier de sapeur-pompier reçoit une formation spécifique initiale et continue adaptée à l'ensemble de ses missions. Il participe activement sous l'autorité du Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours et du médecin-chef, à la formation des personnels sapeurs-pompiers ;
. Il porte les attributs spécifiques à sa fonction.

A Nantes le groupe des correspondants qu'on désigne maintenant « coordinateurs » s'est étoffé. Ces sapeurs-pompiers volontaires, infirmiers des premières heures, engagés avec détermination, qu'il leur soit rendu hommage, que les ISP d'aujourd'hui se souviennent deux, pour ces premières actions ils en été de leur poche contrairement aux autres participants. Il s'agissait des femmes et des hommes dont les noms suivent.

ORLIAC Paul, Calvi 20
COCHON Didier, La Fére 02
POTONNEC Dominique, Vichy 03
DERRE VIGIER Thierry, Sisteron 04
CECCONI Philippe, Vences 06
MANTAGUES Alain, Aspremont 06
VIALAR Monique, La voulte 07
HAZANBERGOVIC, Audressein 09
ETIENNE Richard, Plédran 22
LECAS Denise, Momtbéliard 25
CHANTEPERDRIX, Crest 26
AUBARD Bruno, Pouldreuzic 29
PETIT Agnès, Nîmes 30
COLIN Frédéric, Cancale 35

QUITTANCON Jacques, Saint-Sever 40
DUBROUS Vincent, Meulin 77
LELIEVRE Alain, La Lande aux Fées 44
REY Christine-ST, Chely 48
GALLAIS Delphine, Evron 53
RIO Rémi, St Jean-Bréveley 56
BOURGOIS Jacques, Marquise-62
JOUANADE Daniel, Lezoux 63
LAREGUE Brigitte, Cloron St Marie 64
QUITTARS, Argeles s/Mer 66
SCHOLLER Jean-Paul, Eckbolsheim 67
OUILLE Bruno, Lyon 69
D'ANDREA Walter, Montmélian 73
MUNSCH Denis, Provins-77
MARBEX Jean-Pierre, Saint Germain en Laye 78
LONGEAUX François, Amiens 80
PUGNAIRE Christian, Brignole 83
THOMAS Joël, La Roche-sur-Yon 85
GRAS Thierry, un pionnier de l'Aude.

5) 1992. Dans les arènes de Nîmes

1992, le congrès des SSSM à **Nîmes** fut celui de la naissance d'un élan de grande solidarité entre tous les infirmiers. C'est là, et grâce à ***Agnès PETIT***, que nous avons été en mesure de réunir dans de bonnes conditions pour nos travaux toutes les infirmières et les infirmiers de France, (en mesure de financer le déplacement) mais cerise sur le gâteau, avec des tarifs préférentiels pour les sapeurs-pompiers infirmiers, Agnès les avait logés dans un internat universitaire et organisé la partie conviviale avec l'aide d'un sponsorisant, sans oublier la soirée vachettes et la sympathie des moustiques.
Des moments très forts, des débats passionnés, une pression permanente pour émerger dans ce monde médical et scientifique qui venait pour la majorité d'entre eux de découvrir des nouveaux acteurs, les INFIRMIERS.

Nous nous sommes faits « percutés « par un médecin-conseil…», mais aussi par des instructeurs de secourisme qui craignaient que nous prenions leur place, l'histoire leur a démontré que ce ne fut pas le cas.

Photo: *Agnès PETIT à droite et Quiqui derrière Dr LEMBEYE.*

Nombreux médecins volontaires de centre de secours. Acerbes étaient également les commentaires de quelques officiers de SPV chef de centres, Les premiers avaient peur de nous. Ils estimaient, que nous allions empiéter sur leurs prérogatives si nous accédions un jour à un grade d'importance... Les seconds exprimaient un sentiment de méfiance quant au risque de se voir dépossédés d'un pouvoir de commandement lors des interventions de secours à victimes.

***Photo**: Le congrès SSSM de Nîmes*
Les pionniers, infirmières et des infirmiers venus de toutes la France, et leurs amis.

Photo de groupe:
Nos soutiens ,les pères fondateurs du SSSM, ceux qui nous ont accompagné par gros temps ,nos amis, sont à nos côtés ;à gauche en grande tenue , avec la barbe, Claude Gonzalez , au centre à genou, avec de belles épaulettes de médecin commandant, Christian Lembeye, avec à sa droite Jean-Pierre Deschin, au zénith d'Agnès Petit, le médecin commandant Philippe Gâteau, à sa gauche en complet veston gris, notre génie du droit, Huber Xuéref, et en bas à droite le commandant Denis Munsch

De plus, la médecine du travail et l'hygiène ayant été au programme des groupes de travail, ils voyaient en l'infirmier le bras armé du médecin, pour contrôler les personnels dans le nettoyage des VSAB. Ils seraient un renfort du médecin pour « compliquer » les visites médicales et vider les centres de secours…
Que **« leur »** infirmier était bien comme il était, qu'il aurait mieux valu lui donner la possibilité de le faire évoluer en grade pompiers pour être utile dans les missions par VSAB, celles-ci devenant de plus en plus nombreuses, à cela ils n'avaient pas tords.

Sur cette photographie historique, un panel représentatif de la diversité des statuts de ces sapeurs-pompiers « infirmiers », est mis en évidence, les « rouge » sont les infirmiers des Alpes Maritimes. Certains se reconnaîtront, d'autres pour diverses raisons nous ont quitté, sachez qu'ils ont tous été les artisans de la naissance des SSSM et de la reconnaissance de la profession d'infirmier dans les SDIS.

C'est à ce moment, que le groupe de travail s'est réuni, et a décidé au vue de cette problématique inattendue, d'intégrer celle-ci à la stratégie visant à faire reconnaître les infirmiers d'un point de vue statutaire.

Il devenait nécessaire de faire savoir qui nous étions en tant que professionnels de santé, et la plus-value que nous apportions aux sapeurs-pompiers. Bref, nous faire admettre dans la « MAISON SAPEURS-POMPIERS ».

Néanmoins, il fallait passer le « cap » du Congrès et tenir la route lors des tables rondes infirmiers, où, bien entendu, nos détracteurs se manifestèrent avec le brio des ténors.
Ce fut l'oiseau rare ***Hubert XUERF***, qui « démina » le terrain, et nous permis d'inaugurer cette étape d'explication aux autres partenaires de la maison sapeurs-pompiers.

Au retour de Nîmes, Jean-Pierre DESCHIN diffusa à tous les infirmiers sapeurs-pompiers de France par le canal du SNSPP, le bilan de ces journées chargées en « émotions ».

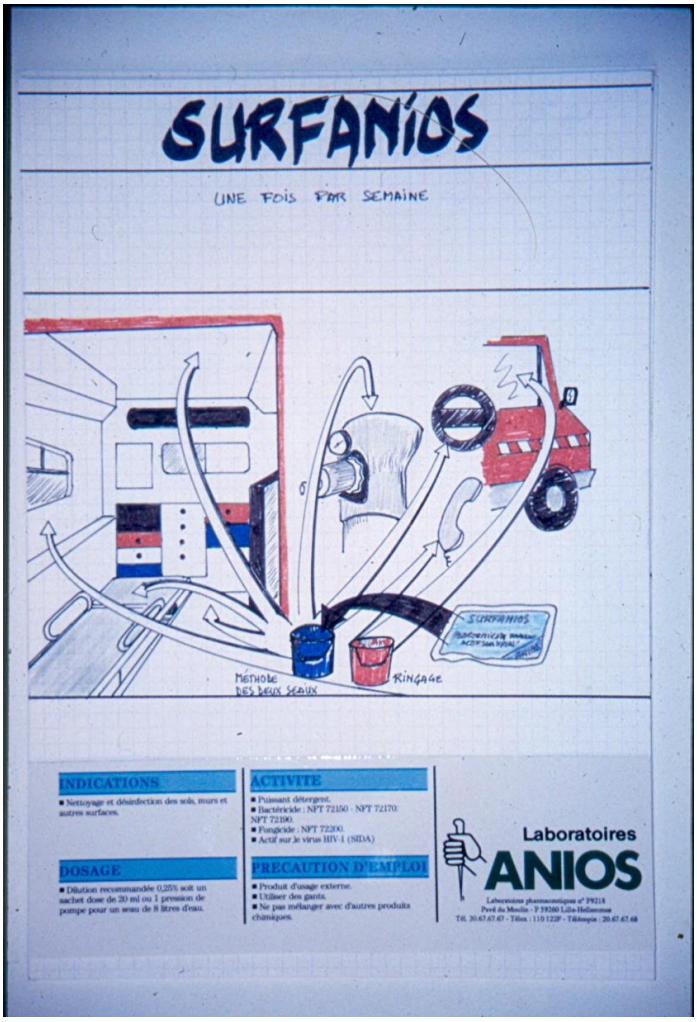

Photo: *un des protocoles SDIS 62 du plan hygiène, présenté aux Journées.*

6) 1993 - hygiène à Mont de Marsan.

En octobre 1993, l'aspect technique n'est pas non plus en reste avec, les premières journées co-organisées, à Mont-de-Marsan par la revue **Urgence pratique** et le SSSM du **SDIS 40**, sous la houlette de son médecin-chef, **Christian LEMBEYE.**

Elles réunissaient les quatre professions du SSSM autour d'aspects scientifiques concourants aux bonnes pratiques d'exercices professionnelles. Les infirmiers y présentèrent les bases du concept global naissant de **l'hygiène** des SDIS, les premiers protocoles de désinfection des VSAB.

Dans le cadre des travaux de Chaptal, sur les thèmes d'expérimentations, Jean-Pierre DESCHIN présenta le plan global d'hygiène du SDIS 62. Ce Plan mis en œuvre concrètement comportait les techniques de prélèvements, faisant suite à un protocole d'accord avec les laboratoires Anios, le choix des produits adaptés, les protocoles d'hygiène à destination des locaux de stationnements, la désinfection des équipements médicaux-secouriste, le lavage des mains, la formation aux procédures d'hygiène à destination des sapeurs-pompiers équipiers VSAB, complété par un ordre permanent d'emploi pour les centres de secours du SDIS 62, enfin la définition des enjeux budgétaires. D'autres sapeurs-pompiers infirmiers firent également le même type de présentation à la surprise des pharmaciens présents.
Grâce à Christian LEMBEYE les infirmiers intégraient le monde plutôt étanche des intervenants dans les rencontres scientifiques et techniques des sapeurs-pompiers.
En **1990** Cristian LEMBEYE avait déjà organisé une réunion mémorable qui avait pour thème « **Le VRM** » agencement, identification, procédures d'interventions et composition possible du personnel du service de santé, grande première pour l'époque. Le commandant Denis Munsch, y présenta la VRM du CIS de Chelles (77) et son organisation médicale et paramédicale. Il avait inclus un infirmier dans l'équipe du VRM, ou seul dans le VRM, ce qui interpela une partie de l'auditoire. Des médecins-chefs lui posèrent la question: qui paye, le commandant a répondu, « mon budget de compagnie car mon DDSIS et mon médecin-chef n'étaient pas favorables à la VRM ». Les choses on changées à quatre-vingt-dix degrés au SDIS 77 à l'heure d'aujourd'hui.

La découverte du Pastis landais *(le pastis landais est une pâtisserie traditionnelle dans les Landes de Gascogne)* de la liqueur d'Armagnac et de la baguette de pain, au foie gras de Saint-Sever, fut managé par notre incontournable « Quiqui » (QUITANSON) l'infirmier régional de l'étape.

7) 1995 – Congrès de la FNSPF à Montpellier.

La maison sapeurs-pompiers nous a ouvert ses portes, les principales organisations représentatives soutiennent avec sérieux le dossier du projet de refonte du SSSM, avec une composante pluridisciplinaire, le médecin, le pharmacien, le vétérinaire et l'infirmier.

Pourtant en ce qui concerne l'infirmier, un îlot de réticences en interne SDIS, persiste. On accepte l'infirmier, son recrutement, on reconnait ses compétences en matière de santé, mais pas plus…

Incertitude heureusement dissipée dans son discours de clôture par le Président Bernard Janvier, qui vient définitivement de fixer le cap de la maison sapeurs-pompiers « Nous n'abandonnerons pas les infirmiers !!! ».

Allocution du Colonel Bernard JANVIER Président de la FNSPF au Congrès de Montpellier le 30 septembre 1995.

Celui-ci conforte sans ambiguïté la position fédérale : « *Le SSSM est une réalité sur le terrain. D'ailleurs, la journée médicale, consacrée à l'évaluation, qui s'est déroulée durant notre Congrès, en est une illustration supplémentaire. Ce service a virtuellement une existence légale après le vote du projet de loi relatif aux SDIS, par le Sénat et l'Assemblée nationale, article 1.*
Les décrets d'application devront être publiés. Nous nous y emploierons avec énergie, s'il le faut. Parallèlement, NOUS N'ABANDONNERONS PAS LES INFIRMIERS ! Comme nous n'oublierons pas les pharmaciens et les vétérinaires ».
Nous étions sur le bon chemin.

LA SUITE DANS L'EPOQUE 4.

«Le chaud, le froid, le chaud,… »

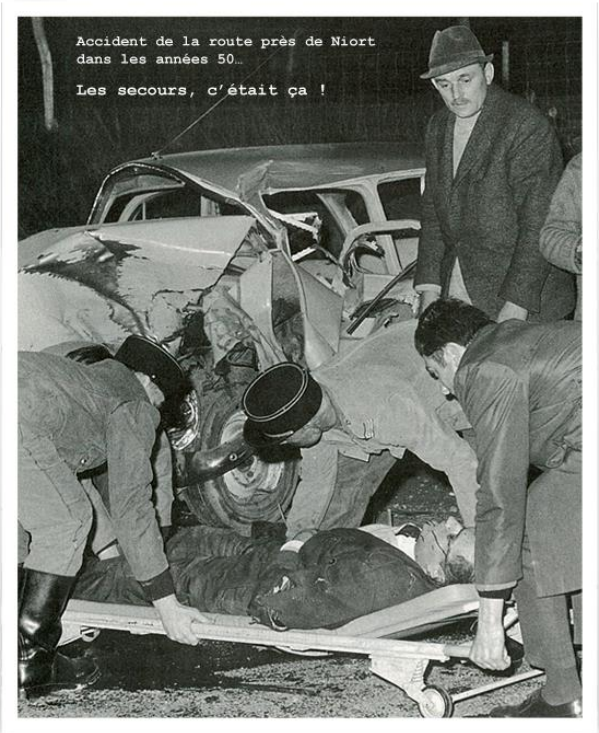

Photo: FNSPF